

LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



CONCOURS HIPPIQUE



ABONNEMENT : Un an fr. 7 00 Franco par la Poste Bureaux 12 - Rue de l'Etuve - 12 A LIÈGE Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

ANNONCES : La ligne fr. 50 RÉCLAMES : Dans le corps du journal La ligne 1 00 Fait-divers 3 00 On traite à forfait.

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

LA RECLADE.

« Après avoir pris connaissance des propositions de M. Somzé — disions-nous la semaine dernière — les membres du collège n'ont que deux choses à faire : s'en aller, ou revenir sur leur décision et abandonner la compagnie du gaz à son sort. »

Le Collège s'est arrêté à ce dernier parti. Pour conserver son claque, M. Warnant qui voyait déjà que certains de ses collègues, pour rester au pouvoir, allaient le lâcher d'un cran, M. Warnant, disons-nous, est revenu sur sa fière décision.

M. Warnant, il faut le reconnaître, n'est pas trop maladroit cette fois. Il cane, c'est vrai, mais il cane avec art.

Pour être franc, il aurait dû avouer avoir commis une bêtise en faisant siennes les propositions de la compagnie et en repoussant ainsi, avant toute discussion, le principe de l'adjudication publique.

M. Warnant a préféré soutenir qu'on l'avait mal compris et qu'il avait toujours été — au fond, très au fond — partisan de l'adjudication publique.

Les propositions de la compagnie du gaz, a dit M. Warnant, n'avaient que le caractère d'une simple mise à prix et nous nous réservions de revenir à l'adjudication publique si les intérêts de la ville l'exigeaient.

A la bonne heure ! Nous pourrions peut-être faire remarquer à M. le bourgmestre qu'il n'avait pas précisément l'air de dire cela quand il déclarait faire siennes les propositions de la compagnie du gaz, lesquelles excluaient, cependant, toute idée d'adjudication publique.

Mais nous sommes trop contents de la façon dont l'affaire se termine pour chicaner pour si peu.

M. Warnant et ses collègues ne se déclarent plus les adversaires de l'adjudication publique, là est l'essentiel. Que ce soit pour sauver leurs clagues ou pour une autre cause, peu nous importe.

L'important est que le résultat soit obtenu.

Toutefois nous croyons devoir relever un point de l'exposé lut au Conseil par M. Warnant.

« Un certain nombre de nos concitoyens, dit M. Warnant croient que le Collège n'aurait pas dû s'engager vis-à-vis de la Compagnie liégeoise et qu'il devait d'emblée recourir à l'adjudication. »

Ces personnes ne nous paraissent pas apprécier sous son véritable jour la marche qui a été suivie.

Il y a deux modes d'adjudication.

Le premier, qui consiste dans la soumission cachetée ;

Le second, qui consiste dans la mise aux enchères, avec une mise à prix acceptée, sous le contrôle de la publicité.

C'est ce deuxième mode que nous avons adopté, de telle sorte que les partisans de l'adjudication semblent vouloir enfoncer une porte qui est largement ouverte.

La soumission cachetée, c'est la publicité restreinte; l'adjudication comme nous la proposons, c'est, au contraire, la publicité dans toute son étendue, c'est le Conseil communal et le Collège échevinal délibérant sous l'œil de l'opinion publique, sauf à revenir plus tard à la soumission cachetée si l'intérêt public l'exigeait. »

M. Warnant semble ignorer que l'adjudication par soumission cachetée est celle qui est nécessairement la plus favorable à la ville.

En effet, quand un des soumissionnaires connaît les prix proposés par ses concurrents, il lui suffit d'offrir une minime diminution de prix pour enlever l'affaire.

Au contraire, quand aucun prix n'est connu et que les soumissionnaires doivent faire leurs offres sous plis cachetés, ils offrent tous un prix aussi peu élevé que

possible afin d'obtenir la concession, chacun espérant déposer la soumission la plus avantageuse pour la ville.

C'est ce qui explique pourquoi toutes les adjudications ont lieu sous pli cacheté et c'est ce qui fait aussi que, plus que jamais, nous nous obstinons à réclamer l'adjudication publique, immédiate, et dans la forme ordinaire, c'est-à-dire sous pli cacheté. CLAPETTE.

Les calculs de M. Renkin.

M. Renkin, que l'on citait jadis comme un des adversaires les plus décidés de l'omnipotence politique et financière de la famille Orban, est, on le sait, revenu de ses erreurs.

Depuis que l'estimable homme politique est enclavé et écharpé, son intransigeance progressiste s'est transformée en une douce habitude d'obéissance et l'archi-doctrinaire Warnant — celui qui naguère invitait, à l'Association libérale, les progressistes qui avaient peur à se placer à gauche de la salle — n'a pas de serviteur mieux dressé que l'aigle de la maçonnerie.

Avec cette exagération que les néophytes mettent dans la proclamation de leur foi, M. Renkin en est arrivé à effrayer les meneurs doctrinaires eux mêmes, par son zèle Orbanesque.

Non content de se rallier à son chef de file lorsque celui-ci s'est avisé de faire siennes les propositions de la compagnie Orban, M. Renkin s'est avisé de se jeter personnellement dans la mêlée.

« MM. Poulet, Stévant, etc., ont fait des calculs sur le prix de revient du gaz, je vais en faire aussi ! » s'est écrié le doux échevin des morts et des maris.

Et se mettant courageusement à l'œuvre, l'excellent M. Renkin a fait, lui aussi, son petit rapport, et a conclu, naturellement, à l'adoption des propositions de la compagnie.

Le petit travail de M. Renkin débute par une déclaration d'une douce naïveté :

« Tout le monde — dit M. Renkin — s'occupe de la question du gaz et veut en établir le prix, (de la question ?) je me suis mis en tête de le faire aussi. » De le faire, quoi ? Le gaz, évidemment.

Franchement, tout cela n'est pas trop clairement exprimé et M. Renkin a vraiment tort de se lancer dans la littérature, celle-ci fut-elle même administrative — la langue française étant de celles avec lesquelles on ne peut entrer en relations qu'après leur avoir été dûment présenté.

Reconnaissons-le, toutefois, le bout de phrase « je me suis mis en tête » est heureusement trouvé. M. Renkin ayant une idée à se mettre quelque part, il ne pouvait choisir un endroit plus convenable que sa tête pour y introduire la dite idée.

Plus loin, M. Renkin croit devoir nous faire observer, « avant de commencer », que « rien n'est plus difficile que d'établir un prix exact du mètre cube de gaz fabriqué ou livré à la consommation ».

Rien n'est plus difficile, M. Renkin le déclare, sans pour cela renoncer à la tâche. M. Renkin n'est pas de ceux qui reculent devant les difficultés.

C'est beau !

M. Renkin, faisant ressortir d'avance les difficultés énormes qu'il doit surmonter, nous rappelle — M. Renkin nous pardonnera la comparaison — cet avaleur de sabres qui, sur la foire tenait au public le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs, avant de commencer mes exercices je crois devoir vous faire remarquer que rien n'est plus difficile que le travail que je vais exécuter devant vous. Vous n'oublierez donc pas un petit bravo pou. l'artiste ! »

Puis l'artiste avalait ses sabres.

M. Renkin, lui, nous prévient que rien n'est plus difficile que d'établir le prix du gaz, puis il établit ce prix.

M. Renkin paraît trop sûr de lui pour que nous nous hasardions à discuter ses chiffres. Nous l'avons dit, du reste, en présence des propositions de M. Somzé, les discussions de l'espèce sont absolument inutiles, pour ce motif très simple que si même M. Renkin ou un autre nous prouvait que le prix de revient du gaz est de douze, treize, quatorze ou quinze centimes, il n'y aurait pas encore de raison pour refuser d'accepter les propositions de M. Somzé, si celui-ci veut bien nous fournir le gaz à meilleur compte, dût-il perdre de l'argent.

Nous nous permettrons seulement de

présenter à M. Renkin deux toutes petites observations.

D'abord celle-ci :

L'honorable échevin fait entrer en ligne de compte, dans le prix du gaz, l'amortissement, en 30 ans, de tout le capital engagé. En d'autres termes, M. Renkin ajoute, chaque année, aux frais de production du gaz, la trentième partie du capital dépensé pour la création des usines, etc. Ce serait parfait si, après trente ans, les usines revenaient de droit à la ville. Seulement, comme, d'après le contrat, la ville n'entrera en possession, à la fin de la concession, que de la canalisation, et que, pour avoir le reste, elle devra payer, en bel argent comptant, le matériel de la compagnie Orban, ses usines, ses approvisionnements, etc., M. Renkin n'a pas à amortir — c'est-à-dire à rembourser — un capital que les actionnaires retrouveront à la fin de la concession.

C'est là une légère erreur de quelques millions que l'honorable échevin a faite involontairement en faveur de la compagnie.

Une autre erreur de M. Renkin réside dans cette affirmation que la houille coûte à Liège 3 francs de plus qu'à Bruxelles. La différence, évidemment, ne peut résider que dans le prix du transport, le charbon étant pris aux mêmes endroits, c'est-à-dire à la Ruhr. Or, le prix du transport de la Ruhr à Bruxelles étant de 7 à 8 francs, il faudrait donc que le coût du transport à Liège fut presque du double pour une distance qui n'est pas sensiblement plus considérable.

C'est là encore une exagération manifeste — et une nouvelle erreur en faveur de la compagnie Orban.

Celle-ci, assurément, n'est point capable de s'en plaindre; comme de Messaline on peut dire d'elle : *Et lassata viris needum satiata recessit*, mais nous ne croyons pas que M. Renkin — qui est cependant un classique de la meilleure école — ait été influencé par cette réminiscence. Nous sommes certain, au contraire, que M. Renkin a été d'une bonne foi absolue en établissant ses calculs et qu'il n'a nullement eu l'intention de faire — au profit de la famille Orban — de pareils pataqués dans ses comptes.

Et c'est parce que nous serions désolés que l'on put soupçonner ce brave homme de duplicité que nous regrettons que l'estimable M. Renkin ait cru devoir, pour soutenir son chef de file, le sémaphoreux Warnant, se lancer dans les calculs de haute volée, au lieu de continuer à compter comme il l'avait fait jusqu'à présent avec succès — c'est-à-dire sur ses doigts.

CLAPETTE.

Plaisanterie de curé.

Certes Voltaire, l'homme le plus spirituel de France, a laissé autour de son nom une auréole brillante, mais le dix-huitième siècle n'a pas eu que Voltaire, Jean-Jacques, Diderot et les encyclopédistes; le XVIII^e siècle a compté aussi parmi ses gloires les moins contestables le célèbre abbé De La Salle.

Je possède de lui un ouvrage, très rare, que je conseille aux personnes de la haute société liégeoise de lire le plus attentivement qu'elles pourront, afin d'être bien au courant des belles manières et du savoir vivre.

Ah! on croit connaître toutes les règles de la civilité parce qu'on est solidement éduqué! Il y a bien des cas où on peut se fourrer dedans, et commettre des balourdises sans nom, dont on rougit, dans le silence du cabinet, une fois rentré chez soi.

C'est pourquoi je me permets de sortir un vieux bouquin dû à la plume élégante du prêtre Lasalle et publié en l'an 1711; avec privilège de Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.

Voyez-vous, lecteurs du *Frondeur*, il n'y a encore que les prêtres pour nous bien dresser et nous bien élever. Remarquez qu'il y a de tout dans ce livre, intitulé : « les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. »

Ainsi désirez-vous être renseigné à l'endroit des oreilles, prenez le chapitre II « De la rite et des oreilles. »

Quand vous vous ennuyez au sermon et qu'il nous prend des envies d'ouvrir une gigantesque machoire, choisissez le chapitre X « Du bailler, du cracher et du tousser. » Il y a de tout, allez! On y traite du chant, du jeu; on y parle encore « de la manière de donner et de recevoir et de se comporter quand on rencontre quelqu'un et quand on se chauffe. »

Vous voyez, tout y est. Je tiens le livre à

la disposition des personnes. Mais quelques extraits pour l'éducation des chrétiens lecteurs qui me lisent; remarquez que l'auteur est de ce XVIII^e siècle, siècle de belles manières par excellence.

Je commence : « On doit bien se garder, après qu'on s'est mouché de regarder dans son mouchoir; mais il est à propos de le plier aussitôt et de le remettre en poche. »

Combien n'y a-t-il pas de personnes qui après s'être mouchées regardent dedans et se promènent en continuant ce dégoûtant examen.

A eux la leçon. Ensuite :

« Quand quelqu'un éternue il ne faut pas dire tout haut : Dieu vous bénisse, ou Dieu vous assiste, on doit seulement, sans préférer une seule parole se découvrir et faire la révérence, et la faire profonde, en se baissant tout bas.. si c'est à l'égard d'une personne à qui on doit beaucoup de respect. »

Autant de degrés suivant le respect! C'est d'un excellent exercice, ce que l'abbé ordonne là; seulement ça fatigue. Ainsi hier comme par un fait exprès... il faisait froid, dix personnes au moins ont éternué devant moi! Et comme l'éuvie vous prend de dire « Dieu vous bénisse! ou Dieu vous assiste! oh! mais quand on a lu le livre... »

« Quand on est devant des personnes à qui on doit du respect, il ne faut jamais prendre du tabac en poudre, mais il est indécent d'en macher, et de s'en mettre des quantités dans le nez et il ne l'est pas moins de le prendre en pipe. »

Mais quand on n'est plus devant la personne qui mérite notre respect, une personne bien élevée peut reprendre sa petite chique et continuer de plus belle jusqu'à la rencontre d'une autre personne respectable.

« Il est très malhonnête de fouiller incessamment dans les narines avec le doigt et il est encore plus insupportable de porter ensuite dans la bouche... »

Vous voyez que le prêtre Le sale, je veux dire Lasalle n'a rien oublié.

Plus loin il rappelle qu'on ne peut se moucher avec la main nue et se servir de la manche de son habit.

Enfin une dernière citation, et tout le monde voudra connaître ce bel et utile ouvrage que nous tenons à la disposition de ceux de nos lecteurs qui voudraient, un jour, fréquenter le grand monde.

« Il est incivil de laisser sortir des vents de son corps, quand même se serait sans faire aucun bruit, lorsqu'on est en compagnie. »

Et Victor Hugo, qui a commis les quatre vents de l'esprit, — et non sans bruit! — qu'aurait dit l'abbé Lasalle?

A.

CAILLOUX.

— Qu'est-ce qu'une maîtresse ? — Le Mont-de-Piété de l'amour. — Pourquoi ? — Parce qu'elle prête à gros intérêts.

— Quel est l'animal le plus charitable de la création ? — C'est le porc, parce qu'il apprend à aimer autrui.

— Quelle est votre religion, dit un recenseur à un recensé ?

— Celle de mes pères ! — Et quelle est la religion de vos pères ? — Oh! ma foi! vous m'en demandez trop...

Je ne les ai jamais connus !

— Quelles sont les pièces qui, après être tombées, se relèvent toujours ?

— Les pièces de Dumas, de Hugo... — Nullement : ce sont les pièces de cent sous !

Une bonne petite gaffe. Chez une dame qui fut belle, mais qui se défend inutilement contre tous les outrages du temps.

— Chère madame, quand vous vous ennuyez, lisez-moi ce livre-là; il est d'un comique achevé.

— J'en doute.

— Vous ne le connaissez pas; il dériderait une pomme cuite !

A la suite d'un repas de noces, deux braves s'accrochent, se prennent aux cheveux.

— Va donc les séparer, disait à son mari la sœur d'un des champions.
— Non ! oh ! ma foi non, car, vois-tu, quand je vois des choses pareilles, ça me rend furieux, et je me connais... j'attraperais un mauvais coup !

Une demi-mondaine va, paraît-il, publier un ouvrage scientifique intitulé : de l'art de ne jamais élever de lapins, et de se faire quand même dix mille livres de rentes.
Auteur Mlle M.

De Mahiels à Zizi :
Sais-tu, patron, pourquoi t'es parent avec les légumes ?
???

Parce que la chicorée est amère ?
!!!!
De Zizi à X. :
Sais-tu pourquoi les légumes sont tes parents ?
?!
Parce que ta mère c'est la chicorée.
!!!!

Ziane ayant entendu dire que, même en présence des plus grands chefs-d'œuvre, la demi-ration n'allait pas aux soldats, résolut de faire son profit de ce mot, en l'employant pour son propre compte.

Ainsi, un jour qu'il montrait à des officiers étrangers, le tableau d'Ingres qui se trouve à l'hôtel-de-ville, Zizi dit en souriant d'un air fin :

« N'est-ce pas, que malgré la beauté de ce tableau, la demi-portion ne vous va pas ! »

Un pauvre diable se présente chez le directeur de la compagnie du gaz pour obtenir un emploi.

— Que savez-vous faire ? lui demande le directeur.

Pas de réponse.
— Répondez-moi donc.
— Je suis sourd, monsieur, répond le solliciteur très timidement.
— Sourd... parfait ! Vous entrerez dès demain dans la maison... bureau des réclamations.

La Meuse possède à Bruxelles un correspondant — lequel a filouté son pseudonyme à notre collaborateur Fix — qui adresse à la feuille liégeoise des correspondances où la bêtise et le doctrinarisme se marient admirablement.

Mercrèdi dernier cet excellent Fix adressait la correspondance suivante à l'organe des petites dames et des gros gaziers :

« Diviser pour ne pas régner » ne sera plus longtemps, nous aimons à l'espérer, la devise des libéraux bruxellois...

« Ceux-ci sont réunis autour de M. Goblet d'Alviella et désormais séparés des radicaux de l'hôtel Continental, avec lesquels ils n'auraient jamais rien dû avoir de commun. Vous ne vous faites pas idée du peu de considération dont jouit dans la bourgeoisie la chapelle intrinsèque qui a perdu le libéralisme de la capitale et du pays presque entier.

« Les démissions ont de nouveau été nombreuses ces jours-ci, et l'on cite jusqu'à celle d'un commerçant très avancé et populaire, M. Page. »

Infortuné parti progressiste ! A Liège il avait vu MM. Charles Masson et Reukin, passer au doctrinarisme. Voilà qu'aujourd'hui, à Bruxelles, M. Page, l'éminent M. Page, quitte l'ancienne extrême-gauche. Celle-ci ne s'en relèvera pas.
Quelle page terrible pour son histoire !

Plus loin le même correspondant déclare qu'il fait une chaleur ramollissante :
Cela se voit fichtre bien quand on lit son article.

Pour finir dignement sa correspondance ce Fix de contrebande raconte qu'un téléphone permet à la reine d'écouter, de son château de Laeken, les concerts du Waux Hall.

Et il ajoute :
« Lorsqu'il s'y trouve un morceau de Wagner, cela doit, dans les appartements royaux, produire un singulier effet. Peut-être, après tout, est-il atténué et rendu aussi supportable ! »

Aussi arriéré en musique qu'en politique ! Ce correspondant est, décidément, au baromètre de l'intelligence humaine, arrêté au beau fixe... de la bêtise.

La Meuse publiait, il y a trois jours, une lettre signée « un consommateur de gaz » concluant à l'adoption des propositions de la compagnie Orban, malgré les propositions Somzé, parce que, dit ce phénoménal consommateur, le mieux est l'ennemi du bien.

Le lendemain, le Journal de Liège publiait une lettre d'un autre consommateur qui déclarait approuver en tous points le raisonnement du correspondant de la Meuse. A la bonne heure ! Voilà, du moins, des clients comme il en faudrait à toutes les sociétés gazières et autres.

Dépouillés et contents !
Et puis ce raisonnement « le mieux est l'ennemi du bien » est fécond en applications

originales.
Ainsi, par exemple, quand un patron annonçait à ses ouvriers qu'il va augmenter leur salaire, les travailleurs devaient répondre avec ensemble :

« Non, patron, pas d'augmentation de salaire. Cela nous serait utile, sans doute, mais, le mieux étant l'ennemi du bien, nous préférons conserver nos salaires réduits.

De même le sous-lieutenant refusera de devenir lieutenant, le mieux étant l'ennemi du bien :

Quant aux directeurs de la Meuse et du Journal gaga, nous serions curieux de savoir si, dans le cas où on leur offrirait une forte réduction sur le prix du papier et de l'encre nécessaires à la confection de leurs journaux, ils refuseraient sous prétexte que le mieux est l'ennemi du bien !

Le Journal de Liège a eu, la semaine dernière, une cruelle mésaventure.

Mercrèdi, il annonçait triomphalement que M. Poulet s'était déclaré partisan de la compagnie Orban.

Jéudi, il recevait net un démenti de M. Poulet.
Pauvre gaga !

Deux conseillers, MM. Thiriart et D'Andrimont, voyagent au moment où ils seraient forcés de se prononcer sur la question du gaz.

L'un est en Suisse. L'autre en Allemagne. Ces messieurs font « leur Frère-Orban ».

On nous affirme que les étudiants de la faculté de médecine de Liège ont décidé d'offrir, le 15 août prochain, un vaste banquet à leurs professeurs.

Une lettre de M. le docteur Lenger, publiée dans le Scapell nous fait connaître les motifs qui ont décidé les étudiants à offrir cette petite fête à leurs éminents et désintéressés professeurs.

On sait qu'en vertu de l'art. 36 de la loi du 20 mai 1876, les frais d'examen subis devant les Facultés de l'Etat ou le jury central, s'élèvent à 40 francs pour la candidature, et à 80 francs pour chacun des doctorats.

Messieurs les professeurs jugèrent utile de diviser en deux épreuves certains de ces examens (candidature en médecine et premier doctorat). Puis, quelques années après, ils trouvèrent agréable de faire payer la totalité de l'inscription pour chacune de ces épreuves, mettant ainsi en pratique le « Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci » et se faisant des rentes au dépens de la bourse des étudiants. C'est à la session de février 1884 que la Faculté mit en pratique cette interprétation que les étudiants acceptèrent, sans trop maudire leurs juges jusqu'en octobre dernier.

A cette époque, les récipiendaires craignant peut-être de voir encore se subdiviser l'examen, et d'en payer trois ou quatre fois les frais, réclamèrent auprès de la Faculté qui, naturellement, ne changea en rien ses agissements.

Nos étudiants s'adressèrent alors au ministre de l'instruction publique et, tout dernièrement, furent informés qu'on leur rendrait l'argent indûment perçu, de leurs frais d'examen. Cette décision ministérielle fut, on le pense, accueillie avec joie par les élèves, si non par leurs professeurs.

Les étudiants examinés en 1884, espérant n'être pas moins heureux, ont pris, paraît-il, la résolution de s'unir à leurs condisciples satisfaits pour offrir à leurs maîtres, un banquet, témoignage de reconnaissance pour l'impartialité et le désintéressement professoral.

MM. les professeurs n'auront donc pas été généreux pour des ingrats !

QUID ?

Nous trouvons dans le rapport lu lundi au Conseil par M. Warnant, le passage suivant :

« Le 27 mai, le Conseil communal a reçu de M. Somzé une lettre l'informant qu'il était disposé à faire des propositions meilleures que celle de la compagnie liégeoise. Cette lettre, nous ne la croyons pas suffisamment explicite, mais il reste entendu que si des propositions complètes et reconvenues meilleures parvenaient à l'administration communale, comme cela nous a été déclaré, le Collège serait dégagé vis-à-vis de la compagnie liégeoise et reprendrait toute sa liberté d'action.

« Jusqu'alors et pour les raisons que je viens d'exposer, le Collège se croit obligé de maintenir le projet de contrat qu'il a soumis au Conseil ; la loyauté administrative lui en fait un devoir non moins que l'intérêt bien entendu de la ville de Liège et celui des consommateurs du gaz. »

Que signifie ceci ?
M. le bourgmestre déclare que le Collège ne s'oppose pas à l'adjudication puis il veut que M. Somzé lui fasse des propositions plus explicites.

Mais il nous semble, à nous, que les propositions de M. Somzé sont suffisamment explicites pour que, M. Somzé s'engageant formellement à soumissionner et à faire des offres plus avantageuses que celles de la compagnie Orban, il y ait lieu de se décider de suite pour l'adjudication publique.

Pas de truc, s. v. p.

Le Sévigné des familles.

POUR PRENDRE UN CONGÉ.

Mon cher patron,

Je joue vraiment de malheur. Je viens encore de me donner une entorse, et, cette fois, j'en ai peur, une entorse grave.

Comme une ordonnance formelle du médecin m'oblige à rester strictement étendu, et à me lotionner le pied d'heure en heure, il me sera absolument impossible de me rendre à l'étude d'ici quelques jours.

J'en suis désespéré, car je sais que vous comptiez sur moi pour dépouiller avec vous le volumineux dossier Duparc-Bosson. Quel fâcheux contre-temps !

Agréez l'assurance de tous mes regrets et soyez persuadé que je vais faire tout au monde pour être sur pied le plus tôt possible.

Votre dévoué serviteur,

(Date.) (Signature.)

POUR ESQUIVER LA PRÉCÉDENTE.

Mon cher enfant,

Vous ne pouviez pas me donner une nouvelle plus contrariante que celle de votre rechute. Il est désolant d'avoir les pieds si faibles ! Je vous engage, cette fois, à vous lotionner sérieusement. Je crains que votre médecin soit un âne, et vais vous envoyer le mien.

S'il m'est impossible, hélas ! de faire davantage pour votre mal, du moins je puis facilement porter remède au chagrin que vous m'exprimez, de ne pouvoir m'aider dans le dépouillement du volumineux dossier Duparc-Bosson. Dans un moment, je vais faire porter ce dossier chez vous, et nous le piocherons ensemble. De la sorte, vous passerez du moins, sans vous ennuyer, les jours que votre fatale indisposition vous aurait fait paraître si longs.

Croyez toujours à ma sincère affection,

(Date.) (Signature.)

POUR SE DÉBARRASSER D'UNE MAÎTRESSE.

Ma chère Hortense,

N, i, ni, c'est fini.

(Date.) (Signature.)

AUTRE.

(Si la dame aime qu'on lui donne des raisons).

Est-ce vous, en qui j'avais mis toute ma confiance, qui pouvez la tromper aussi indignement ? N'essayez pas de vous disculper, je sais tout.

Après l'assurance, que je viens d'acquiescer, de vos bontés pour un autre, vous ne vous étonnez pas que je veuille vous laisser tout entière à une affection qu'il devait tant vous coûter de me tenir cachée.

N'attendez pas que je fasse aucun effort pour vous revoir. Certes, il me faudra du courage pour persister dans une résolution qui me coûte tant ; mais la pensée que vous me devez votre bonheur m'aidera à supporter patiemment ma peine.

Veillez agréer l'adieu sans retour de votre

(Date.) (Signature.)

AUTRE.

(Si la dame est tenace).

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse que nous venons de faire en la personne de (ici vos nom et prénoms), qui vient de s'éteindre, entre nos bras, à la suite d'une congestion cérébrale. Cette mort prématurée ne vous étonnera pas moins sans doute, qu'elle ne nous a étonnés nous-même.

Pendant ses derniers moments, notre pauvre ami n'a pas cessé de penser à vous. J'accomplis sa volonté suprême en vous prévenant de son décès. S'il n'a pas pris d'autres dispositions à votre égard, c'est l'absence seule d'un notaire qui l'a empêché.

Agréez, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

(Date.) (Signature.)

La famille vous saura gré de ne pas paraître aux obsèques, qui, du reste, doivent avoir lieu un peu loin, dans le département des Pyrénées-Orientales.

(Inutile d'ajouter que cette lettre ne doit pas être de votre écriture.)

POUR DONNER UN COUP DE SANG

A SA BELLE-MÈRE.

Madame,

Est-ce que vos charges de fumiste vont durer longtemps ?

Hier soir, en me servant, Joseph m'a versé la moitié de mon potage sur l'épaule. Il a balbutié qu'il ne l'avait pas fait exprès, mais je sais à quoi m'en tenir là-dessus. C'est vous qui le payez, n'est-ce pas, pour me faire de ces plaisanteries ? Je reconnais là les grâces ordinaires de votre esprit. Vous ne vous étonnez donc pas, quand mon habit reviendra de chez le dégraisseur, que je vous envoie la note à payer.

Ce matin, à mon lever, j'ai été embêté, un quart d'heure, par un individu qui venait m'offrir des plumes métalliques et de la pâte à faire couper les rasoirs. Grâce à cet homme, je dirai plus exactement grâce à vous, un quart d'heure de ma vie aura donc été désagréable.

Car cet homme est votre agent ; le nier serait inutile. Ne l'essayez pas ! vous me

prouveriez le contraire, que je n'en croirais rien.

Tantôt, ma montre qui revenait de chez l'horloger, s'est arrêtée. Vous n'avez donc pas craint d'aller jusque chez cet homme pour lui recommander de me rendre une montre défectueuse. Cet horloger n'est pourtant pas celui que j'ai coutume d'employer. Ainsi, il vous a fallu vous mettre en quête si ma montre allait mal, si je ne la donnerais pas à réparer ; et, sachant que je souhaitais la faire remettre en état, savoir à qui j'en confierais le soin. Il vous a fallu vous procurer l'adresse de l'homme que j'avais eu l'imprudence de nommer, faire dans Paris une longue course pour aller le trouver, le détourner des devoirs de sa profession, le couvrir d'or, peut-être, pour cela. C'est à peine croyable, et l'on voudrait douter d'une perversité aussi rare, si l'on ne savait comme tout vous devient facile, lorsqu'il s'agit de satisfaire vos mauvais penchants.

(A suivre).

Boîte aux lettres.

Monsieur le Rédacteur,

Tout le monde aujourd'hui s'occupant de la question du Gaz, permettez-moi de dire un mot en faveur de l'adjudication.

Pourrait-on croire-vous trouver un seul industriel ou négociant qui ayant besoin d'un même produit consentirait à traiter, (pour un terme de trente ans et beaucoup moins) pour la fourniture de cet objet, sans faire appel à la concurrence.

Non n'est-ce pas !

Je suis très convaincu que la Compagnie liégeoise, la toute première, s'empresse de le faire quand il s'agit de ses propres achats.

Dès lors, l'adjudication du Gaz s'impose et l'administration communale ne peut passer outre.

UN ÉLECTEUR
NÉGOCIANT BRULANT DU GAZ.

Musée du Frondeur.

Pends-toi, brave Léon, on t'a volé une rubrique.

La Meuse, en effet, ne sera plus seule à publier des articles de critique artistique sous ce titre alléchant : « L'Art aux fenêtres. »

Un journal a filouté à la Meuse cette belle rubrique sortie tout d'une pièce du cerveau du père Crahay et c'est sous ce titre « L'Art aux fenêtres » que la Tribune de Huy publiait hier l'article suivant :

« Nous apprenons avec plaisir que le peintre, M. Kronké, de Liège, se propose de nous gratifier d'une exposition de ses œuvres. Chaque semaine, un tableau de l'artiste sera exposé, chez M. Moreau, fabricant de meubles, rue Neuve, 35.

« Le talent de l'artiste, le fini de ses œuvres (oh oui ! trop de fini !), ne manquera point d'attirer aux vitrines de notre concitoyen les amateurs de beaux-arts.

« Cette semaine, c'est le portrait du docteur Dechamps, chirurgien à l'hôpital civil des Anglais, qui fait les premiers frais de la curiosité et est, ici comme à Liège, l'objet de l'admiration de tous.

« Pour qui con aît le praticien Dechamps, la ressemblance est frappante. C'est bien l'attitude de sans-gêne que prend ce médecin, lorsqu'écoulant les plaintes du patient, il cherche le remède à ses douleurs. (!!!!)

« On dirait qu'il vit, qu'il pense, qu'il va parler, cette œuvre est d'une facture très large. La tête est bien modelée, le dessin en est pur et correct.

« Du reste, la réputation de l'artiste Kronké n'est plus à faire. (!) Les succès qu'il a recueillis à Liège, les pompeux éloges qu'il ne cesse de recevoir, doivent lui être un sûr garant que, dans notre ville de Huy, l'on ira voir ses œuvres, et qu'on saura les apprécier. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

Allez voir les étalages de chaussures pour hommes et pour dames à 12-50 de la Grande Maison de Parapluies, 48, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaisseur que vous soyez, vous conviendrez que jamais à Liège ni ailleurs, vous n'avez vu vendre des chaussures aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

A LOUER à proximité de la gare de Longdoz, deux Maisons à porte cochère, l'une avec jardin, écurie et remise, et l'autre avec jardin, grand atelier planchéé de 140 mètres carrés, plus grande Maison avec grand jardin, écurie, remise, sise quai Mativa, 37, S'adresser quai Mativa, 33.

Gros lot de 100,000 fr.

AU TIRAGE DU 25 JUIN 1885.

BRUXELLES 1879

6 tirages par an. Ces titres sont vendus : par 12 versements mensuels de fr. 10 ou 24 versements mensuels de fr. 5-25.

L'acheteur, dès son premier versement, a droit à tous les tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts échéant pendant toute la durée de son contrat. Il reçoit gratuitement chaque mois les listes de tous les tirages. Les quittances mensuelles sont encaissées chez lui sans aucun frais.

Achats et ventes de lots de villes, billets et monnaies étrangères au meilleurs cours, escompte de coupons, ordre de bourse, etc. Prêts sur dépôt d'actions et d'obligations.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur
1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

LES DEBATS DE PROQUIS

